

Spécial congrès n°2

- 11^e congrès du SNASUB-FSU
Motion revendicative,
motions d'orientation et
bulletin de vote



Copyright FSU Ile-de-France du 8 mars 2024, Paris

Des syndicalistes engagé·e·s au quotidien

Contactez le SNASUB-FSU

22 rue Malmaison 93170 BAGNOLET – 06 45 25 60 91 – 01 41 63 27 50/51 – snasub.fsu@snasub.fr – <http://snasub.fsu.fr>

Le secrétariat national

Co-secrétaires généraux

François Ferrette
Julie Robert
Philippe Lalouette
sg@snasub.fr

Trésorier national

Pierre Hébert
tresorier@snasub.fr

Secrétaire nationale

Marie Merlet
mmerlet.fsu41@gmail.com
Bruno Lévéder
leveder.bruno@gmail.com

Autres membres du bureau national

Trésorier national adjoint

Arnaud Lemaître
tresorier.adjoint@snasub.fr

Contact Trésorerie

Sylvie Millet
contact.tresorerie@snasub.fr

Patrice Aurand
aurand@ens-paris-saclay.fr
Léonard Bourlet
leonard.bourlet@gmail.com

Agnès Colazzina
agnescolazzina@gmail.com
Éric Fouchou-Lapeyrade
eric.fouchou-lapeyrade@ac-toulouse.fr

Claudie Morille
claudie.morille.snasub.fsu@gmail.com

Eric Panthou
ericpanthou@gmail.com

Émilie Pellizzari
emilie.pellizzari1@snasub-creteil.fr

Sébastien Poupet
secretariat@snasub-lyon.fr

Nadine Rouvière
nadine.rouviere@ac-aix-marseille.fr

Virginie Talois
virginietalois@gmail.com

Christian Viéron-Lepoutre
snasub.besancon@gmail.com

**Rejoignez-nous,
syndiquez-vous !**

Le SNASUB-FSU dans les académies : secrétaires et trésorier-es académiques

Aix-Marseille

snasub.marseille@gmail.com
Christophe FERRERO, SA
Agnès COLAZZINA, Trésorière
285 avenue du 8 mai 1945
13240 Septèmes-les-Vallons
snasub.marseille@gmail.com

Amiens

snasub.fsu.amiens@snasub.fr
Willy DESTREZ, co-SA
Luciane ZABIJAK, co-SA
03 22 72 95 02
snasub.fsu.amiens@snasub.fr
Élodie MOURIER, Trésorière
Philippe LALOUETTE, Trésorier adjoint
9 rue Dupuis 80000 Amiens
tresorerie.amiens@snasub.fr
03 22 72 95 02

Besançon

snasub.fsu.besancon@snasub.fr
Christian VIÉRON-LEPOUTRE, co-SA
Valéry PLANTARD, co-SA
Maison des syndicats, 4B rue Léonard de Vinci 25000 Besançon
Christel ALVAREZ, Trésorière
22 rue Malmaison 93170 Bagnolet
tresorerie.besancon@snasub.fr

Bordeaux

snasub.fsu.bordeaux@snasub.fr
Nathalie PRAT, co-SA
06 82 91 75 26
Julia BRIVADIS, co-SA
juliabrivadis.snasubfsu@gmail.com
Bettina SCHMITT-CORDOVA, Trésorière
1 avenue de Minerva - Bât. B 64600 Anglet
tresorerie.bordeaux@snasub.fr

Clermont-Ferrand

snasub.fsu.clermont@snasub.fr
Orianne VYE, co-SA
06 77 68 57 24
Marie EYMARD, co-SA
07 62 89 17 64
Marie-Anne BRIHAYE, secrétaire de la section du SUP
06 22 71 61 67
Nicolas THOUMIEUX, Trésorier
Domaine des Saules - Bât. B 009,
8 Chemin de la Saulée
63170 Pérignat-lès-Sarliève
tresorerie.clermont-ferrand@snasub.fr

Corse

snasub.fsu.corse@snasub.fr
François-Emmanuel GILLES, SA
06 07 42 74 88
Yann AUTRAN, Trésorier
Lycée Paul Vincensini, logement A09,
rue de la 4^e DMM 20600 Bastia
tresorerie.corse@snasub.fr

Créteil

contact@snasub-creteil.fr
Yann MAHIEUX, SA
SNASUB-FSU, 1 place de la Libération 93016 Bobigny Cedex – 06 63 08 55 52
Trésorerie SNASUB-FSU de l'ac. de Créteil
Bourse départementale du travail – 1 Place de la libération 93016 Bobigny cedex

Dijon

snasub.fsu.dijon@snasub.fr
Virginie KILANI, SA
03 80 39 50 97
Stéphanie BARILLOT, Trésorière
SNASUB-FSU – Université de Bourgogne, maison de l'Université, Esplanade Erasme 21000 Dijon
tresorerie.dijon@snasub.fr – 03 80 39 50 97

Grenoble

snasub.fsu.grenoble@snasub.fr
Magali DERUELLE, co-SA
Lycée climatique et sportif Jean Prevost
470 rue de Tintaine 38250 Villard de Lans
04 76 09 14 42
Virginie CARLIER, co-SA
Sandrine EYRAUD, Trésorière
SNASUB-FSU – Bourse du travail
32 avenue de l'Europe 38030 Grenoble
snasub.fsu38@wanadoo.fr

Guadeloupe

snasub.fsu.guadeloupe@snasub.fr
Jean-Paul GUEMISE-FAREAU, co-SA
Fabrice BIDOT, co-SA
Hélène HERESON, co-SA
Paule AUBATIN, Trésorière
Rita BEAUZOR, Trésorière adjointe
2 lotissement Alpina 97139 Abymes
tresorerie.guadeloupe@snasub.fr

Lille

contact@snasub-lille.fr
Frédéric BRESSAN, co-SA
Aurore HOUVENAGHEL, co-SA
Sébastien MAURICE, co-SA
Julien MOREAU, co-SA
03 20 12 03 31 – 07 66 88 56 32
Colette DOSSCHE, Trésorière
109 rue Paul Perret 62180 Rang du Fliers
coletterdf@gmail.com

Limoges

snasub.fsu.limoges@snasub.fr
Sandra LEMONNIER, co-SA
David GIPOULOU, co-SA
Laetitia GARREAU, Trésorière
Rectorat – 11, rue François Chénieux,
87000 Limoges
tresorerie.limoges@snasub.fr

Lyon

snasub.fsu.lyon@snasub.fr
Sébastien POUPET, SA
06 74 14 55 46
Sandrine BOHAS, Trésorière
SNASUB-FSU – Maison des Hôtes
Locaux Syndicaux, 7 rue Ampère
69622 Villeurbanne Cedex
tresorerie.lyon@snasub.fr



Martinique

snasub.fsu.martinique@snasub.fr
Nadine VALBON, co-SA
06 96 40 69 86 — nvalbon@gmail.com
Frédéric VIGOUROUX, co-SA
frederic.vigouroux@laposte.net
Corine MAURIOL, Trésorière
Citron voie 3 maison
10B bis rue chapeau bakoua
97200 Fort-de-France
06 96 19 51 77 / 06 96 88 88 01
tresorerie.martinique@snasub.fr

Mayotte

snasub.fsu.mayotte@snasub.fr
Naoum MANOU, co-SA
06 92 63 76 73
Anrifoudine BOINA, co-SA
06 39 28 17 79
Mouhamadi MEDERE, co-SA
06 39 68 66 59
Hadia CHEBANI, Trésorière
06 59 55 96 38
Oumra SAIDALI, Trésorier adjoint
06 39 66 87 56
Route Nationale1 Kawèni – Local Snuipp-Fsu
97600 Mamoudzou
tresorerie.mayotte@snasub.fr

Montpellier

snasub.fsu.montpellier@snasub.fr
Conception SERRANO, SA
06 17 80 68 59
Sabine REVERSAT, Trésorière
18 le Grand Plantier Bizac 30420 Calvisson
tresorerie.montpellier@snasub.fr

Nancy-Metz

snasub.fsu.nancy-metz@snasub.fr
Rémy PARTY, SA
06 31 95 28 62 – snasub-fsu-nm@orange.fr
David STEFFEN, Trésorier
16 rue du Stade 57730 Valmont
tresorerie.nancy-metz@snasub.fr

Nantes

snasub.fsu.nantes@snasub.fr
Claudie MORILLE, SA
06 02 48 71 19
Christine VIOLLEAU, Trésorière
Maison des syndicats 8, place de la Gare de l'État 44276 Nantes Cedex
tresorerie.nantes@snasub.fr

Nice

snasub.fsu.nice@snasub.fr
Erwan PHILIPPE, co-SA
06 76 98 78 62
Nadia SAHED, co-SA
Catherine BRIET, Trésorière
École doctorale SFA Université Côte d'Azur
Avenue Joseph Valot 06100 Nice
tresorerie.nice@snasub.fr

Normandie (Caen/Rouen)

snasub.fsu.normandie@snasub.fr
François FERRETTE, co-SA
06 11 64 15 57
Nicolas TISSANDIE, co-SA
06 75 94 76 09
Anne MILLET, Trésorière
77 rue de Balzac 76610 Le Havre
07 77 97 80 32
tresorerie.normandie@snasub.fr
Christel ALVAREZ, Trésorière adjointe (adhésion)
SNASUB-FSU 22 rue Malmaison, 93170 Bagnole
adhesion.normandie@snasub.fr

Orléans-Tours

snasub.fsu.orleans-tours@snasub.fr
Marie MERLET, co-SA
06 72 03 03 59
Virginie TALOIS, co-SA
06 20 57 09 59
Natacha SAINSON, Trésorière
10 rue Molière 45000 Orléans
tresorerie.orleans-tours@snasub.fr

Paris

snasub.fsu.paris@snasub.fr
Ludovic LAIGNEL, co-SA
Jacques AURIGNY, co-SA
Hervé GENEVOIS, Trésorier
Collège La Grange aux Belles
158 quai de Jemmapes 75010 Paris
tresorerie.paris@snasub.fr

Poitiers

snasub.fsu.poitiers@snasub.fr
06 31 67 15 21
Christine BERNARD, co-SA
Louise FROMARD, co-SA
Dominique DIONET, co-SA
Madeleine PRAT, Trésorière
Dominique DIONET, co-Trésorière
SNASUB-FSU – 16 rue du Parc d'Artillerie
86000 Poitiers
snasub.fsu.poitiers@snasub.fr

Reims

snasub.fsu.reims@snasub.fr
06 86 53 65 34
Carole DEBAY, co-SA
k.rol.joly@orange.fr
Marie-Reine BOURGEOIS, co-SA
marieeinelelay@orange.fr
Ambre PERRIGUEY, co-SA
ambre.perriguet@univ-reims.fr
Frédéric GRONOS, Trésorier
frederic.gronos@laposte.net
Patricia HURET, co-Trésorière
patricia.huret51@orange.fr
SNASUB-FSU – Maison des syndicats
15 Boulevard de la Paix 51100 Reims
tresorerie.reims@snasub.fr

Rennes

snasub.fsu.rennes@snasub.fr
Karine CHRISTIEN, co-SA
Bruno LEVEDER, co-SA
06 79 88 16 66
Christine BRISSÉ, Trésorière
Lycée professionnel Jean Guéhenno
79 avenue de la Marne 56000 Vannes
tresorerie.rennes@snasub.fr

Réunion (La)

snasub.fsu.reunion@snasub.fr
Jean-Odel OUMANA, SA
06 92 70 61 46
Sophie BEGUE, Trésorière
29 chemin de la Cannelle Saint-François
97 400 Saint-Denis
06 92 68 19 26
tresorerie.reunion@snasub.fr

Strasbourg

snasub.fsu.strasbourg@snasub.fr
www.snasubfsubasace.cmonsite.fr
Jacky DIETRICH, co-SA
06 23 39 27 85
Annie THONNON, co-SA
06 98 71 18 93
Myriam MARINELLI, Trésorière
Rectorat DEC1 – 6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9
tresorerie.strasbourg@snasub.fr
03 88 23 36 47

Toulouse

snasub.fsu.toulouse@snasub.fr
06 72 75 46 93
Sylvie TROUCHAUD, co-SA
Cédric PRADINES, co-SA
Françoise RAFFY, co-SA
52 rue Jacques Babinet 31100 TOULOUSE
Aurore SISTAC, Trésorière
auroresistac@free.fr
Lycée Déodat de Séverac
À l'attention de M^{me} Sistac
26 boulevard Déodat de Séverac
BP 97612 Toulouse Cedex 3
tresorerie.toulouse@snasub.fr

Versailles

snasub.fsu.versailles@snasub.fr
Steve OGIRON, co-SA
Bruno RASOAMANANA, co-SA
Sylvain RIVIER, co-SA
Corinne PACANOWSKI, Trésorière
07 60 47 45 61
SNASUB-FSU 25 rue des Ecoles 95630 Meriel
tresorerie.versailles@snasub.fr

Hors métropole

Étranger, Guyane...
Contactez le SNASUB-FSU national
22 rue Malmaison, 93170 Bagnole
contact.tresorerie@snasub.fr



→ Le site web
du SNASUB-FSU

<https://snasub.fsu.fr>



→ Le SNASUB-FSU
sur LinkedIn

[https://www.linkedin.com/
company/snasub-fsu](https://www.linkedin.com/company/snasub-fsu)



→ Le SNASUB-FSU
sur Facebook

[https://www.facebook.com/
SnasubFsuNational](https://www.facebook.com/SnasubFsuNational)



Le SNASUB-FSU est en pleine préparation de son 11^e congrès national

Vous avez entre les mains le Convergences n° 2 «spécial 11^e congrès national».

Il contient les deux motions d'orientation soumises à votre vote ainsi que chaque liste de candidat·es qui postulent à la commission administrative nationale (CAN), instance dirigeante et d'animation du syndicat.

Ainsi que le matériel de vote constitué de deux enveloppes et du bulletin de vote. **Votre vote pourra parvenir au siège national jusqu'au lundi 29 avril; il vous faut donc voter au plus tard la semaine qui précède.** Ne tardez pas pour voter!

Vous y trouverez également le projet de motion revendicative; il sera soumis à la discussion de votre congrès académique puis, dans la foulée, du congrès national réuni à Satilieu des 13 au 17 mai prochains. N'hésitez donc pas à participer à votre assemblée générale académique, **moment et lieu décisifs de notre démocratie syndicale.**

Évidemment, nos discussions de congrès ne peuvent être «hors sol»; elles s'enracinent bien dans le vécu de chacun·e, dans les réalités professionnelles desquelles découlent nos revendications immédiates pour l'amélioration des conditions de travail. De ce point de vue, nos luttes et notre action syndicale ne peuvent qu'être le reflet de la vie réelle pour de meilleurs salaires, de meilleures carrières, pour des conditions de travail dignes de ce nom... Et nous nous interrogerons aussi sur l'avenir du service public d'éducation et sur tout sujet que les adhérent·es voudront bien mettre en avant.

Nous vous invitons donc à prendre toute votre place dans le syndicat, à participer à la vie interne du SNASUB-FSU, à y prendre des responsabilités, pour renforcer l'action syndicale quotidienne dont nous avons besoin.

Convergences

bulletin mensuel
du SNASUB-FSU

Syndicat National de l'Administration
Scolaire Universitaire et des Bibliothèques

22 rue Malmaison
93170 BAGNOLET
06 45 25 60 91
01 41 63 27 51/52

Directeur·rice·s de publication
François Ferrette — Julie Robert —
Philippe Lalouette

Rédacteur en chef
François Ferrette

Mise en page et iconographie
Thomas Mikkelsen

Publicité
Com'D'Habitude Publicité
05 55 24 14 03
clotilde.poitevin@comdhabitude.fr

Impression
Imprimerie L. Imprime Encore
93330 Neuilly-sur-Marne

ISSN : 1249-1926
CPPAP : 0725 S 07498
Prix du numéro : 2,50 €

Sommaire

Page 4	Édito
Page 5	Informations générales
Page 6	Travail en commun CGT - FSU
Page 7	8 mars : grève féministe!
Page 8	Pourquoi nous avons appelé à manifester le 19 mars 2024
Page 9	Congrès 2024 du SNASUB-FSU Supplément n° 2
Page 10	Info pratique congrès
Page 11	Bulletin de vote
Encart	Motion revendicative (paginé 1 à 32)
Page 13	Motion d'orientation de la liste « Un SNASUB-FSU rassemblé pour résister et gagner! »
Page 17	Motion d'orientation de la liste FRONT UNIQUE
Page 21	Secteur Services
Page 22	Secteur Supérieur
Page 23	Lu pour vous
Page 24	Bulletin d'adhésion

→ Informations générales

👉 Inflation

Selon l'estimation provisoire réalisée en fin de mois par l'INSEE, les prix à la consommation augmenteraient de 2,9 % en février 2024, après +3,1 % en janvier. Cette baisse de l'inflation serait due au ralentissement sur un an des prix de l'alimentation, des produits manufacturés et des services. À l'inverse, les prix de l'énergie et du tabac accéléreraient. L'énergie aurait augmenté de +4,4 %, l'alimentation entre 3,6 % et 4,1 %.

👉 Les économies supplémentaires demandées aux ministères en 2025 pourraient atteindre jusqu'à 20 milliards d'euros

«Pour construire le budget de l'an prochain et pour tenir notre objectif de ramener le déficit sous 3 % d'ici 2027, nous devons garantir que les 10 Md€ d'économies réalisées en 2024 soient pérennes. Et d'autre part, porter notre effort de 12 à 20 Md€ d'économies supplémentaires pour 2025», a déclaré le ministre délégué aux Comptes publics, Thomas Cazenave, ce 6 mars 2024. Le ministre Le Maire a, quant à lui, évoqué plusieurs politiques publiques qui devraient être ciblées par de nouvelles revues des dépenses : les dispositifs en faveur de la jeunesse, les politiques de l'emploi, la formation professionnelle et l'apprentissage, les affectations de longue durée, l'absentéisme dans la fonction publique ou encore les dépenses immobilières des ministères sous loi de programmation.

👉 Thomas Cazenave lance les travaux de création d'une foncière pour l'immobilier public de l'État

Pour «optimiser» la gestion du parc de bureaux de l'État «et relever le défi de sa transition environnementale», le ministre délégué aux Comptes publics, Thomas Cazenave, a chargé, jeudi 29 février 2024, le Conseil de l'immobilier de l'État de préfigurer une foncière publique «avec un propriétaire unique» et à laquelle «les ministères louent leurs locaux», indique Bercy le lendemain.

👉 L'expérimentation de la semaine «en quatre jours» dans les administrations centrales de l'État commencera en septembre 2024

En déplacement dans les Vosges, vendredi 1^{er} mars 2024, pour parler du travail, le Premier a précisé que l'expérimentation de la semaine «en quatre jours», sans réduction du temps de travail, pour «l'ensemble des administrations centrales de l'État» commencera à compter du mois de septembre pro-

chain. Le Premier ministre a dit vouloir rassembler un séminaire gouvernemental consacré à la question du travail mi-mars, notamment pour lancer ces expérimentations.

👉 RenoiRH : bilan d'étape

Le ministère de l'Éducation nationale avait invité les organisations syndicales le 11 mars pour dresser un constat du déploiement de RenoiRH. Pour rappel, l'ouverture de service RenoiRH a été réalisée le 6 décembre 2022, après la migration de près de 133 000 agents gérés jusqu'alors dans AGORA et POPPEE. Plus d'une année après la mise en service de RenoiRH, selon les termes mêmes du ministère, «le bilan d'usage est en demi-teinte».

👉 Généralisation en cours de Virtuo, un portail de recrutement de candidats hors concours, unifié pour l'Éducation nationale

Dans un contexte tendu en matière de recrutement dans les académies, le ministère a jugé prioritaire l'amélioration de l'outillage de ce processus. Ainsi, selon le ministère, la mise en œuvre de la plateforme *Virtuo* permettra de répondre à plusieurs objectifs structurants en s'appuyant sur un portail unique pour toutes les candidatures hors concours portant la marque employeur. Le module recrutement de *Virtuo* permet de recruter hors concours pour l'enseignement scolaire public, plus particulièrement les populations ITRF, ASS, AESH, AED1, les enseignants du premier et du second degré, les CPE, les PsyEN, ainsi que les populations PDIR, les emplois fonctionnels et AENESR.

👉 GRETA : l'intersyndicale sera reçue prochainement par le ministère de l'éducation nationale

Au cours d'échanges entre le ministère et l'intersyndicale à la fin de l'année 2023, le MENJ «a promis un groupe de travail sur les Greta avant l'été 2024». Contacté par AEF info, le MENJ confirme que «l'intersyndicale sera reçue prochainement en audience à la DGRH en lien avec les autres directions concernées» et qu'un groupe de travail «est prévu à l'agenda social au deuxième semestre 2024».



→ Le SNASUB-FSU sur LinkedIn

<https://www.linkedin.com/company/snasub-fsu>



Travail en commun CGT - FSU

DEPUIS la rencontre CGT/FSU de juillet 2023 qui a lancé une série de groupes de travail, trois se sont réunis les 14 novembre, 20 décembre et le 7 février 2024.

À l'issue de chacune des réunions, un compte rendu en est fait et adressé aux organisations de la CGT et aux syndicats nationaux de la FSU, dont le SNASUB-FSU. Une feuille de route a été établie pour partager la problématique du travail en commun avec l'ensemble des équipes syndicales : expliquer le processus et réfléchir à des accords de préparations et d'interventions syndicales et approfondir le travail en commun.

La méthode retenue est, dans la Fonction publique, avoir des publications communes, par exemple un site, pour rendre compte du travail en commun. En plus des batailles revendicatives sur inflation/salaire-point d'indice, reconnaissance des qualifications et temps de travail qui pourront être pour partie portées en commun, des travaux thématiques concrets et pratiques pourraient être mis en œuvre.

Un calendrier a été retenu :

Calendrier 2023 : mise en place de groupe de travail CGT - FSU / méthode, propositions calendrier et thématiques 2024 : bataille sur inflation et continuité des travaux pratiques en associant nos organisations, structures, syndicats, syndiqué-es / point d'étapes dans nos organisations respectives puis en commun 2025 : poursuite des travaux, points d'étapes et congrès FSU 2026 : poursuite des travaux, congrès CGT et élection fonction publique 2027 : bilan de la séquence / présidentielle.

Depuis plusieurs congrès, la FSU est demandeuse d'un nouvel outil syndical pour faciliter l'intervention

des salariés et essentiellement destiné à la CGT et Solidaires, sans exclusive de démarche équivalente par des équipes syndicales autres.

La dernière réunion du mercredi 7 février 2024, il a été question de la manière de débattre ensemble du travail en commun engagé. « La rencontre des groupes de travail CGT - FSU du 7 février, au siège de la CGT, a été consacrée aux débats en cours et à venir que la CGT et la FSU souhaitent organiser dans les territoires dans le cadre de leur travail en commun. », précise le compte-rendu.

Il est souligné que « Sur l'année civile 2024, plusieurs départements pourraient organiser des rencontres entre équipes militantes, sans exclusion d'autres types d'initiatives. Il pourrait s'agir dans un premier temps des départements où un travail commun est d'ores et déjà identifié. Dans un second temps ce travail sera étendu à d'autres territoires. Pour assurer des remontées de ces débats, il faut réfléchir à faire un compte rendu de ces rencontres, avec d'autres supports de restitution qui pourront être envisagés par les équipes militantes. Comme convenu entre nos deux organisations, il s'agit d'organiser, d'alimenter et de nourrir le débat, en toute transparence et sans tabou, pour permettre à nos organisations, à nos syndiqué-es et plus généralement aux salarié-es de s'approprier la démarche mise en œuvre, d'y trouver leur place et d'en nourrir les travaux. » Déjà, les Unions départementales et les sections départementales de la FSU d'Occitanie ont organisé une rencontre le 7 mars.

Rappelons que le SNASUB-FSU est partisan de la sortie de l'autonomie et favorable à une unification des forces syndicales sur la base d'un programme revendicatif partagé.



Rencontre des UD CGT et SD FSU de la région Occitanie, jeudi 7 mars 2024 (photo : SD de la FSU 31 via Facebook)

8 mars 2024 : grève féministe



Pourquoi nous avons appelé à manifester le 19 mars 2024

Comment croire que les mesurètes successives mises en oeuvre par le gouvernement depuis sa conférence salariale de juin 2023 soient à la hauteur des enjeux de maintien et de progression de nos conditions de vie ?

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle versée pour certain-es en fin d'année 2023 n'a été qu'une rustine sur une jambe de bois — quand elle n'a pas eu un effet négatif sur le montant des prestations sociales allouées.

À l'opposé de ces mesurètes, il faut une politique ambitieuse qui garantit et augmente les salaires et notre pouvoir d'achat et qui reconnait nos missions et métiers au service du public.

Une inflation toujours très présente

L'inflation reste à un niveau élevé pour les biens de consommation de première nécessité : + 2,9 % en général mais + 3,6 % à +4,1 % pour l'alimentation, +4,4 % pour l'énergie. Pour l'électricité, depuis février 2024, la hausse est de 9,8 % sur les tarifs heures pleines et heures creuses, et de 8,6 % sur les tarifs de base... Arrêtons là une liste qui ne fait que fragiliser encore un peu plus nos budgets individuels ou familiaux !

Il faut stabiliser notre pouvoir d'achat par une indexation des salaires et des pensions sur l'inflation ! Il faut bloquer les prix des produits de première nécessité !

Une austérité qui n'en finit pas

Le ministre de l'économie, Bruno Le maire, a annoncé que l'État devait moins dépenser car la croissance sera moindre que prévue. Le décret du 21 février 2024 a ainsi supprimé 10 milliards d'euros au budget de l'État pourtant adopté avec le 49.3 en décembre dernier, ce qui se répercute dans l'éducation nationale, à Jeunesse et sports, dans l'enseignement supérieur et la Culture :

→ **920 millions en moins pour l'enseignement supérieur dont 125 millions d'euros supprimés du programme « Vie étudiante » qui finance notamment les Crous ;**

- **204 millions d'euros en moins au ministère de la Culture ;**
- **38 millions de moins pour les écoles et les personnels du 1^{er} degré de l'enseignement public ;**
- **123 millions en moins pour le second degré ;**
- **50,5 millions d'euros en moins pour le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques ;**
- **12 millions en moins pour l'action sociale interministérielle.**

Ce nouveau serrage de vis s'ajoute aux 16 milliards d'économies déjà inscrites dans le budget de l'État pour 2024, provenant pour l'essentiel **de la suppression du bouclier énergétique** : dont l'effet pourra être constaté par chacun-e découvrant les montants des factures de gaz et d'électricité présentes ou à venir !

La dette publique est l'argument-massue pour justifier ces mesures. Pourtant, cette dette s'alimente aussi des intérêts versés aux banques, aux compagnies d'assurances ou aux grandes entreprises privées qui vont recevoir 52 milliards d'euros à ce titre en 2024.

Pourtant, le pays est riche et l'argent existe... Prenons-le là où il est !

Alors que le nombre des personnes payées au SMIC augmente pour atteindre 17 % des salariés, les dividendes versés aux actionnaires ont eux augmenté de 40 % entre 2021 et 2023. Il serait pourtant possible, sous réserve d'une volonté politique et d'une réforme fiscale d'ampleur, d'augmenter les recettes de l'État pour financer ses services publics et améliorer la situation de ses agent-es :

- **60 à 100 milliards d'euros sont à récupérer de la fraude fiscale ;**
- **97 milliards d'euros de dividendes versés en 2023 pour les actionnaires du CAC 40, sous forme numéraire ou de rachat d'actions ;**
- **413 milliards pour une loi de programmation militaire voulue par le Président Macron, qui multiplie par ailleurs des propos « bellicistes ».**



SERVICES PUBLICS ÉDUCATION, RECHERCHE, CULTURE, SANTÉ-SOCIAL, JUSTICE, EMPLOI, ENVIRONNEMENT, COLLECTIVITÉS...

Unissons-nous, Syndiquons-nous !

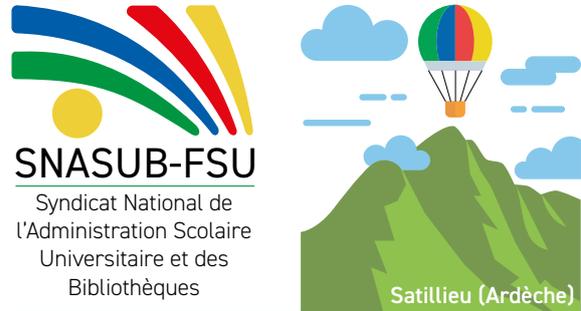
www.fsu.fr

Dossier spécial congrès

Ce numéro comprend votre matériel de vote (bulletin de vote ci-contre et deux enveloppes)

Ne l'égarez pas !

Vous pouvez voter dès réception de ce numéro. Les votes doivent parvenir à la boîte postale le lundi 29 avril 2024 au plus tard (cachet de la Poste faisant foi).



11^e congrès du SNASUB-FSU

Comment voter ?

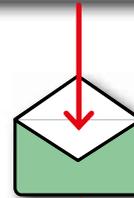
1° Remplir le bulletin de vote en cochant vos choix :

- pour le rapport d'activité et le rapport financier (Pour, Contre, Abstention, Refus de vote)
- l'orientation et la liste que vous choisissez :
 - » soit « Un SNASUB-FSU rassemblé pour résister et gagner! »
 - » soit « Front unique »
 - » ou Abstention
 - » ou Refus de vote

2° Plier ce bulletin et l'insérer dans la petite enveloppe. Fermer en faisant simplement rentrer le rabat supérieur dans l'enveloppe (ne pas coller svp)

3° Glisser la petite enveloppe bleue dans l'enveloppe T en indiquant sur celle-ci : Nom, prénom, académie, département et votre signature

4° Poster l'enveloppe T avant le lundi 29 avril 2024




Info pratique congrès

👉 Où trouver les textes ?

- Le rapport d'activité → *Convergences* n° 294 de février 2024, en encart central
- Le rapport financier → *Convergences* n° 294 de février 2024, pages 13 et 13
- La motion revendicative → Dans ce *Convergences*, en encart entre la page 12 et 13.
- Les textes d'orientation → Dans ce *Convergences* :
 - « Un SNASUB-FSU rassemblé pour résister et gagner! » en page 13
 - « Front unique » en page 17
- Les listes de candidat·e·s à la CAN → Dans ce *Convergences* :
 - « Un SNASUB-FSU rassemblé pour résister et gagner! » en page 16
 - « Front unique » en page 20
- Les tribunes libres → *Convergences* n° 294 de février 2024, pages 14, 15 et 16

👉 Bulletin spécial Congrès

Les secrétaires académiques vont recevoir des exemplaires supplémentaires de ce *Convergences* (avec matériel de vote) afin de pouvoir en fournir aux nouveaux adhérent·e·s ou à ceux qui ne l'auraient pas reçu ou l'auraient égaré.

N'hésitez pas à les contacter.

👉 Congrès académiques

Ils se tiennent du 29 mars au 26 avril 2024.

Ne peuvent participer aux congrès académiques que les adhérent·e·s de l'académie à jour de leur cotisation annuelle.

Rappelons que :

- les propositions de modifications statutaires sont votées à main levée lors des congrès académiques par les adhérent·e·s présent·e·s. Seules sont autorisées les procurations pour les élu·e·s du SNASUB convoqué·e·s par l'administration à des instances le jour du congrès académique (CAN du 10 mars 2009).
- l'élection de la commission administrative académique « a lieu en même temps que les votes nationaux pour le congrès » (Statuts : article 8).

👉 Composition des délégations académiques

« Les délégations doivent si possible comprendre des représentant·e·s des divers secteurs professionnels et des diverses catégories » (Statuts — article 14).

👉 Nombre de délégué·e·s

Le nombre de délégué·e·s est défini par le règlement intérieur (article 11) :

« 1 délégué·e pour 20 adhérent·e·s ou tranche de 20 jusqu'à 100 adhérent·e·s,
1 délégué·e pour 50 adhérent·e·s ou tranche de 50 au-delà de 100 adhérent·e·s ».

Ex : 28 adhérent·e·s = 2 délégué·e·s

Ex : 155 adhérent·e·s = 7 délégué·e·s

La trésorerie nationale fournira à chaque académie un état des adhésions enregistrées.

Les résultats des votes sur l'orientation seront communiqués aux secrétaires académiques à l'issue du dépouillement afin qu'ils puissent arrêter la composition définitive de leur délégation au congrès « en fonction des résultats du vote académique sur l'orientation nationale ».

👉 Ordre du jour du congrès

Arrêté par la commission administrative nationale, il sera publié dans le *Convergences* d'avril.

👉 Commission de vérification des mandats

Elle sera constituée du/de la trésorier·ère national assisté·e de 10 camarades désigné·e·s par les académies suivantes : Dijon, Créteil, Corse, Clermont-Ferrand et Caen.

👉 Au congrès national, qui aura le droit de vote ?

Seul·e·s les délégué·e·s académiques auront le droit de vote.

Les membres de la commission administrative nationale sortante et les nouveaux élu·e·s à la CAN, non membres de leur délégation académique, n'auront que « voix consultative ».

Bulletin de vote

À renvoyer dans les enveloppes jointes :
mettre le bulletin dans la petite enveloppe
puis la mettre dans la grande enveloppe T.
Le vote doit parvenir à la boîte postale le
lundi 29 avril 2024 au plus tard.



SNASUB-FSU

Syndicat National de
l'Administration Scolaire
Universitaire et des
Bibliothèques



11^e congrès du SNASUB-FSU

Vote sur le rapport d'activité du bureau national sortant

→ Voir le *Convergences* n° 294 de février 2024, encart central

- Pour
- Contre
- Abstention
- Refus de vote

Vote sur le rapport financier

→ Voir le *Convergences* n° 294 de février 2024, pages 12-13

- Pour
- Contre
- Abstention
- Refus de vote

Vote sur l'orientation et l'élection des membres de la CAN

- Un SNASUB-FSU rassemblé pour résister et gagner !
- Front unique
- Abstention
- Refus de vote

Bulletin de vote



SNASUB-FSU

Syndicat National de
l'Administration Scolaire
Universitaire et des
Bibliothèques



11^e congrès du SNASUB-FSU



Postez votre vote
avec l'enveloppe T
avant le lundi 29 avril 2024



→ **Motion d'orientation de la liste « Un SNASUB-FSU rassemblé pour résister et gagner ! »**

Poursuivre le rassemblement des personnels dans le SNASUB-FSU... Pour mieux résister et gagner!

NOTRE aventure commune continue! Le rassemblement des militantes des tendances Unité et Action (U&A), Ecole émancipée (EE), Unité, revendications, indépendance syndicale (URIS) et des militantes hors tendances tant la nécessité de se rassembler pour se renforcer, pour construire une perspective syndicale à la hauteur des enjeux est d'actualité. **Telle est donc la décision prise en toute responsabilité par les différentes composantes de notre liste présentée lors du congrès précédent.**

1 – Un contexte général opposé aux intérêts des salarié-e-s

La situation imposée aux personnels que représente le SNASUB-FSU est difficile compte-tenu des crises que connaît notre société et des risques qu'elles ouvrent, pour les droits et les conditions de vie de toutes et tous, que ce soit à l'échelle locale, du pays ou bien à l'international — avec le développement de situations guerrières dramatiques pour les peuples qui en subissent les effets.

Les politiques menées par les différents gouvernements d'Emmanuel MACRON sont tout entières tournées vers la satisfaction des intérêts des plus riches et des actionnaires et elles visent à casser notre modèle social au nom de la baisse des prétendus « coûts du travail ».

Nous devons donc lutter contre les mauvais coups portés contre nos services publics, nos statuts, nos rémunérations, nos conditions de travail, dans nos ministères, dans nos champs professionnels conséquences des choix technocratiques, managériaux et budgétaires qui tournent ostensiblement le dos aux besoins sociaux et aux revendications des agent-es public-ques.

Pire, les choix budgétaires pour 2024 ont été aggravés en ce mois de février par un décret d'annulation de crédits (ministériels) à hauteur de 10 milliards d'euros; cela montre toujours plus la volonté gouvernementale de faire payer le déficit public créé par une politique de l'offre débridée, par les salarié-es et la population en général. **Moins de services publics, moins de droits sociaux, des traitements gelés, des revalorisations catégorielles menacées...** telles sont les conséquences probables d'une politique budgétaire et fiscale inégalitaire au service des profits des entreprises et surtout de leurs actionnaires.

Ces coups de rabots ne sont cependant pas uniformes. Les choix budgétaires pour les Armées sont maintenus à un haut niveau de dépenses et s'accompagnent de déclarations présidentielles bellicistes quand il faudrait défendre la paix. Ceux pour les politiques de sécurité intérieure confirment les logiques répressives déjà à l'oeuvre. Et la jeunesse est soumise à des velléités d'embrigadement comme le montre le milliard d'euros alloué au SNU.

Cette politique s'inscrit très clairement dans une logique austéraitre dictée par l'Union Européenne et les accords entre gouvernements des pays qui la composent. C'en est bel et bien fini du plan de relance et de ses milliards d'euros de la période COVID dont l'objectif n'était pas de renforcer les services publics.

Dans ce contexte, notre pouvoir de vivre digne-ment de notre salaire est gravement attaqué. Les hausses du SMIC ne sont pas accompagnées par la hausse à la hauteur des autres salaires et surtout pas ceux de la fonction publique. Leur faible rémunération dévalorise les métiers des agents publics. Résultats : non seulement les salaires sont indignes mais les administrations publiques peinent désormais à recruter. **Pourtant, LA REVALORISATION, IL LA FAUT, POUR TOUTES NOS FILIERES!**

Et la loi dite de Transformation de la fonction publique, adoptée en 2019, s'applique avec son cortège de reculs pour les droits des fonctionnaires et des agent-es public-ques. **Nous réclamons le rétablissement des droits des délégué-es du personnel,** la réintroduction des compétences des CAP relatives à la mobilité et aux promotions. Gagner un droit de veto dans les instances techniques notamment pour s'opposer à toutes les mesures de recul pour le service public et ses personnels.

Ces politiques qui entraînent précarité, crises et casse des droits favorisent le repli sur soi et la haine de l'autre. Nous dénonçons les politiques et discours de haine — notamment contre les étranger-es/immigré-es — qui favorisent la poussée des forces d'extrême-droite qui menacent nos droits démocratiques et sociaux. **Nous défendons un syndicalisme de solidarité** à l'égard de tous les salarié-es et de leurs proches — au nom de nos valeurs de solidarité, de fraternité et d'égalité. **Nous réitérons ici notre aspiration à vouloir vivre toutes ensemble dans une société apaisée,** par-delà nos origines, nos orientations sexuelles ou nos choix religieux, politiques ou

philosophiques. Et nous poursuivrons nos mobilisations contre toutes les discriminations, quelles qu'elles soient.

L'actualité d'une planète en crise climatique doit aussi nous interroger. Il faut faire de la question climatique un enjeu syndical qui permette de porter les revendications **d'une transition écologique sociale et démocratiquement juste.** La question de la transformation des bâtiments publics (les « passaires thermiques ») doit par exemple devenir un sujet de notre action. Pour financer des opérations d'isolation thermique, il est scandaleux de la part de l'État de passer par les appels à projets ou de faire du chantage en conditionnant ces mesures à l'augmentation du nombre d'agents au m². Le projet de diminution du patrimoine immobilier de l'État n'est pas acceptable non plus car il accompagne la baisse des effectifs, incite au télétravail imposé et prépare des formes de relations au travail qui cassent les collectifs.

Ce contexte — social, économique et politique — nous amène à porter certaines « grandes » revendications générales

- Revalorisation des traitements et des pensions et leur indexation sur les prix ;
- Égalité salariale et de carrière entre les femmes et les hommes ;
- Requalification massive des emplois et promotions concomitantes ;
- NON à la substitution titulaires/non titulaires : pour une nouvelle loi de titularisation des agents non titulaires ;

- (Re)créations des emplois nécessaires dans nos services publics et champs professionnels ;
- Abrogation de la réforme Macron des retraites ; droit au départ à 60 ans pour 37,5 annuités cotisées avec 75 % du dernier traitement ;
- Abrogation de la loi « Transformation de la fonction publique de 2019 ;
- 100 % Sécu en matière de protection sociale, pour dépasser les accords « PSC » ;
- ... Et à défendre aussi toutes les autres revendications, petites ou moyennes, dès lors que leur satisfaction améliore le sort des personnels !

2 – Les salarié-es ont besoin d'un syndicat qui rassemble autour de lui et en son sein

Notre rassemblement est donc complètement nécessaire pour faire vivre un syndicalisme porteur de solidarités quotidiennes ainsi que de solutions d'amélioration concrètes que sont nos revendications. Loin du corporatisme étroit qui divise les salariés, nous défendons un rassemblement large, incluant les personnels titulaires et contractuel, les de différentes filières — AENES, BIB, ITRF — de plusieurs champs professionnels et plusieurs ministères : MCC, MENJ, MESR, MSJOP.

Un syndicalisme rassemblé agit plus efficacement contre les mauvais coups ! Il n'oppose pas un secteur contre un autre car il promeut l'unité indéfectible des salarié-es par-delà leurs différences professionnelles.



6 avril 2023, Paris

C'est pour cela que nous avons été pleinement dans la lutte lors du mouvement de masse contre la retraite Macron.

Et même si cette mobilisation a été forte, il n'en reste pas moins que le paysage syndical est en mauvais état car la fragmentation des salarié-es et les déserts syndicaux en sont des caractéristiques importantes.

Le SNASUB-FSU milite pour la (re)construction syndicale — dans tous les secteurs — et d'abord dans un maximum d'endroits là où il peut représenter les personnels. Mais il faut aller plus loin car l'émiettement et la division limitent la force du camp syndical. **Nous nous prononçons pour une réunification du mouvement syndical** comme un gage d'efficacité et de motivation supérieures pour élargir la syndicalisation. **Notre souhait est d'appuyer toute dynamique possible de rapprochement** — avec la CGT et Solidaires notamment — sans exclusive. Il nous faut recréer un nouvel outil syndical, unifié, démocratique, inclusif et de masse — et qui offre des perspectives de transformation sociale.

3 — Il faut développer notre vie syndicale

Nous continuerons à développer notre syndicat comme un lieu d'écoute, d'entraide, d'accompagnement et de conseil pour faire face aux situations professionnelles difficiles, aux conséquences du manque de personnels ou d'un new management public qui fait perdre le sens des missions et des métiers.

Il nous faut donc développer des sections syndicales de masse, vivantes, organisées au plus près des personnels et destinées à rompre leur isolement, dans les établissements, services et académies; des lieux de débats et d'élaboration de l'action syndicale, en capacité d'intervenir et de créer les rapports de force nécessaire à la défense des personnels et des revendications.

Pour cela, il faut élargir nos équipes militantes à tous les niveaux, faire en sorte qu'elles ressemblent

aux collectifs de travail, avec des syndiqué-es de l'ensemble de nos champs professionnels. Collectifs d'animation syndicale mixtes (par exemple des co-secrétaires de section de l'enseignement scolaire et du supérieur), participation des adhérent-es aux instances locales, participation des militant-es mandaté-es aux instances nationales, formation des militant-es, tout doit être fait pour renforcer les équipes.

Nous devons aussi développer la vie démocratique de nos instances nationales. Nous mettrons un soin particulier à la préparation de la commission administrative nationale du syndicat, qui, rappelons-le, est l'instance délibérative entre deux congrès et dont les secrétaires académiques sont également les membres dirigeant-es. Les commissions de secteurs doivent ainsi faire l'objet d'une publicité en amont pour associer des adhérent-es qui souhaitent s'investir dans la vie syndicale.

L'action syndicale doit se déployer en grand et tous azimuts. A chaque nouvelle question posée par l'actualité, le SNASUB-FSU doit être en mesure de déployer l'accompagnement et la solidarité nécessaires. Notre syndicat doit produire des analyses régulièrement sur les questions saillantes du moment. Nous devons prendre un soin particulier à notre communication, du national au local.

Le rassemblement — que nous continuons à porter devant les adhérent-es — vise donc à déployer notre syndicalisme à chaque niveau possible. Un syndicalisme offensif, indépendant de toute organisation politique ou gouvernement, démocratique, inclusif et de transformation sociale.

Tel est le sens profond de notre unité, sur la base des quelques revendications ici mises en avant mais aussi sur la base du bilan présenté dans le rapport d'activité ainsi que sur les motions revendicatives ou d'actualité régulièrement débattues!

Vive le rassemblement et l'unité, vive les revendications et l'action syndicale de masse!



Carré syndical de la manifestation du 1^{er} février 2024, Paris

👉 Liste « Un SNASUB-FSU rassemblé et résister pour gagner! »

Place	F/H	Nom	Prénom	Corps	Secteur	Tendance	Académie
1	H	FERRETTE	FRANCOIS	SAENES	SERVICES	U&A	NORMANDIE
2	F	ROBERT	JULIE	IGE	SUPERIEUR	ÉÉ	VERSAILLES
3	H	LALOUETTE	PHILIPPE	SAENES	EPLÉ	HT	AMIENS
4	F	TERRACOL	ELODIE	BAS	BIBLIOTHEQUES	U&A	LYON
5	H	HEBERT	PIERRE	IGE	SUPERIEUR	U&A	NORMANDIE
6	F	MERLET	MARIE CHRISTINE	ATRF	EPLÉ LABOS	U&A	ORLEANS-TOURS
7	H	LEVEDER	BRUNO	SAENES	SERVICES	U&A	RENNES
8	F	MORILLE	CLAUDIE	AdjAENES	CROUS	HT	NANTES
9	H	VIERON LEPOUTRE	CHRISTIAN	BIB	BIBLIOTHEQUES	ÉÉ	BESANCON
10	F	MILLET	SYLVIE	TECH	SUPERIEUR	HT	NORMANDIE
11	H	BOURLET	LEONARD	CONS	BIBLIOTHEQUES	HT	NANTES
12	F	ROUVIERE	NADINE	AAE	EPLÉ	URIS	AIX-MARSEILLE
13	H	LEMAITRE	ARNAUD	SAENES	EPLÉ	U&A	MONTPELLIER
14	F	TALOIS	VIRGINIE	ATRF	EPLÉ LABOS	U&A	ORLEANS-TOURS
15	H	PRADINES	CEDRIC	AAE	EPLÉ	U&A	TOULOUSE
16	F	FROMARD	LOUISE	IGE	ONISEP	ÉÉ	POITIERS
17	H	GIOT MIKKELSEN	THOMAS	TECH	SUPERIEUR	HT	VERSAILLES
18	F	MARLY	FLORENCE	AAE	EPLÉ	U&A	AIX-MARSEILLE
19	H	CARBALLO	MICHEL	ANT	CANOPE	HT	LIMOGES
20	F	RAFFY	FRANCOISE	SAENES	SUPERIEUR	U&A	TOULOUSE
21	H	POUPET	SEBASTIEN	SAENES	SUPERIEUR	ÉÉ	LYON
22	F	ABOT	VERONIQUE	BIBAS	BIBLIOTHEQUES	U&A	PARIS
23	H	DESTREZ	WILLY	IGE	SERVICES	HT	AMIENS
24	F	COLAZZINA	AGNES	AdjAENES	EPLÉ	U&A	AIX-MARSEILLE
25	H	KAHOUDJI	ABDEL	TECH	CNED	HT	LYON
26	F	BERNARD	CHRISTINE	TECH	EPLÉ LABOS	HT	POITIERS
27	H	VALLEE	BENOIT	IGE	SUPERIEUR	HT	CRETEIL
28	F	SILVERI	ANTONIA	AdjAENES	SERVICES - CIO	U&A	NICE
29	H	SALESSE	BENJAMIN	SAENES	JS	U&A	ORLEANS-TOURS
30	F	SERRANO	CONCHITA	SAENES	SERVICES	U&A	MONTPELLIER
31	H	MAHIEUX	YANN	AdjAENES	SERVICES	U&A	CRETEIL
32	F	CHRISTIEN	KARINE	BIBAS	SUPERIEUR	HT	RENNES
33	H	PARTY	REMY	AAE	SUPERIEUR	HT	NANCY-METZ
34	F	VALBON	NADINE	AAE	EPLÉ	HT	MARTINIQUE
35	H	LAINEL	LUDOVIC	AAE	EPLÉ	U&A	PARIS
36	F	KILANI	VIRGINIE	TECH	SUPERIEUR	HT	DIJON
37	F	ROMAIN	CARINE	SAENES	SUPERIEUR	HT	VERSAILLES
38	F	PERRIGUEY	AMBRE	IGE	SUPERIEUR	HT	REIMS
39	F	VIRGINIE	DAISY	AdjAENES	SERVICES	HT	REUNION
40	H	FABRE	JULIEN	AAE	EPLÉ	HT	AIX-MARSEILLE
41	F	ETANCELIN	MURIELLE	AAE	EPLÉ	HT	VERSAILLES
42	H	MANOU	NAOUM	AdjAENES	EPLÉ	HT	MAYOTTE
43	F	STOTZENBACH	CHRISTINE	CG	BIBLIOTHEQUES	HT	CRETEIL
44	F	DULAC	STEPHANIE	SAENES	EPLÉ	U&A	BORDEAUX
45	H	DIETRICH	JACKY	MAG	BIBLIOTHEQUES	HT	STRASBOURG
46	F	MANET	STELLA	ASI	SUPERIEUR	HT	PARIS
47	H	BOCHE	ALEXIS	AAE	SUPERIEUR	U&A	ORLEANS-TOURS
48	F	DERUELLE	MAGALI	AdjAENES	EPLÉ	U&A	GRENOBLE
49	H	GILLES	FRANCOIS-EMMANUEL	AAE	EPLÉ	HT	CORSE
50	F	MARINELLI	MYRIAM	AAE	SERVICES	HT	STRASBOURG
51	H	GIPOULOU	DAVID	AAE	EPLÉ	HT	LIMOGES
52	F	TASSIUS	DENISE	BIBAS	BIBLIOTHEQUES	HT	GADELOUPE
53	F	ZABIJAK	LUCIANE	ASI	SUPERIEUR	HT	AMIENS
54	F	ALVAREZ	CHRISTEL	SAENES	EPLÉ	HT	NORMANDIE
55	H	DE CHAUMARAY	HUGUES	AAE	EPLÉ	URIS	PARIS
56	F	TROUCHAUD	SYLVIE	SAENES	SERVICES	U&A	TOULOUSE
57	H	GUEANT	BERNARD	SAENES	RETRAITES	HT	AMIENS
58	F	WURTZ	CAROLE	SAENES	RETRAITES	HT	LILLE
59	H	FOUCHOU	ERIC	AAE	EPLÉ	U&A	TOULOUSE
60	F	DONNE LACOUTURE	SYLVIE	TECH	SERVICES	U&A	VERSAILLES

U&A : Unité & action - ÉÉ : École émancipée - URIS : Unité, revendications, indépendance syndicale - HT : Hors tendance

→ **Motion d'orientation de la liste FRONT UNIQUE**

Arrêter Macron et sa politique impose de tirer les enseignements de la défaite subie sur les retraites !

L'affronter signifie refuser de lui prêter la main via le dialogue social.

EN 2023, avec ses lois scélérates retraites et immigration, Macron a appliqué à la fois le programme de LR et celui du RN !

La loi immigration est la plus xénophobe depuis Pétain et c'est à juste titre que le RN a pu se réjouir d'une « victoire idéologique ». Tant aux Présidentielles de 2017 qu'en 2022, les dirigeants SNASUB et FSU ont appelé à faire barrage à Le Pen et ont constamment mis en avant qu'il y aurait un fossé, un gouffre, entre les forces « républicaines » et le Front National et maintenant le RN. Avec la loi immigration, la fiction entretenue avec constance se dissipe. **L'adoption de la loi immigration avec le RN prouve que Macron n'est pas un barrage au RN, il en est le marchepied !**

Notre courant Front Unique — lui — a combattu en 2017 et 2022 pour que la FSU se prononce pour « *Pas une voix pour Macron, pas une voix pour Le Pen* ».

Le gouvernement Macron-Attal est un gouvernement aux projets archi-réactionnaires !

- Travail obligatoire hebdomadaire de 15 heures pour les bénéficiaires du RSA, durcissement des règles d'indemnisation des chômeurs ;
- Remise en cause du droit aux études pour les collégiens des classes populaires (interdiction d'accéder au lycée en cas d'échec au brevet et instauration de groupes de niveaux dès la 6^e) ;
- Obligation de souscrire à la Protection Sociale Complémentaire (PSC) comme cheval de Troie pour liquider les fondements de la Sécu ;
- Gel du point d'indice annoncé pour 2024 après une perte de plus de 7 % de notre pouvoir d'achat depuis 2020 ;
- Acte II de l'autonomie des Universités suite aux annonces de Macron le 7 décembre qui portent en germe la fin du service public de l'ESR ;
- Contre-réforme Guerini généralisant les rémunérations et avancements au mérite dans la Fonction publique, etc.

Après la suppression du statut des cheminots, la casse des CAP avec la loi du 6 août 2019, celle du Bac, l'instauration de la sélection à l'Université, le recul à 64 ans du départ à la retraite, la casse du droit du Travail, **il faut toujours faire payer plus les travailleurs et casser leurs droits au nom des intérêts du capitalisme** en crise. Les milliards économisés sur la dépense publique, en particulier les 10 milliards d'euros supplémentaires (dont 904 millions MESR, 692 millions MEN et 200 Culture) retirés du budget 2024, sont le prix à payer pour les 164 milliards d'aides publiques octroyés aux entreprises (crédits d'impôt, exonérations de cotisations, subventions, etc.).

Si le gouvernement peut se permettre une telle politique de casse, c'est qu'il s'appuie sur la défaite que nous avons subie sur les retraites, **défaite majeure dont la responsabilité incombe totalement à l'intersyndicale**

L'investissement des camarades du SNASUB en CAP, CSA, FSSS-CT ou sur le terrain est bien sûr très important dans un contexte de déréglementation et de montée de la souffrance au travail, mais il ne saurait suffire. Si nous voulons contrer les projets de casse en cours, **il faut une autre orientation.**

Tirer les enseignements de la défaite sur les retraites

Pas un mot dans le rapport d'activité ou dans les tribunes de la liste « rassemblé pour résister » pour reconnaître la réalité et l'ampleur de cette défaite et surtout émettre le moindre doute sur l'orientation de l'intersyndicale.

Malgré des manifestations massives, soutenues par l'opinion, l'intersyndicale **nous a conduits à la défaite** en refusant l'affrontement centralisé contre le gouvernement.

C'est pourquoi nous refusons le discours qui dans le rapport d'activité fait reposer la responsabilité de la défaite sur le fait qu'il n'y aurait pas eu suffisamment de collègues en grève. Il y a eu une grande combativité mais les collègues ont l'expérience que la répétition des journées d'action les a invariablement conduits à la défaite depuis 20 ans.

Sur les retraites, c'était la responsabilité des directions syndicales d'appeler **à manifester à l'Assemblée et, après l'utilisation du 49— Ter, à Matignon ou l'Élysée**. Mais d'un tel affrontement, il n'en était pas question pour l'Intersyndicale ni pour la direction du SNASUB qui a systématiquement rejeté cette perspective avancée en CAN par les élus Front Unique.

La signature des accords sur la PSC est une trahison complète de nos mandats !

Il est très important de revenir sur les conséquences de la signature successive d'accords par la FSU avec le gouvernement ou ministres sur la Protection sociale complémentaire. Décision de signature qui de fait n'a pas été discutée dans nos académies.

La Sécurité sociale, malgré les coups qui lui ont été portés, reste un acquis fondamental pour les travailleurs. Pour Macron, il faut aller le plus loin possible dans son démantèlement. Tel est l'objectif fixé à la réforme de la PSC qui en plaçant à côté de l'Assurance maladie **obligatoire**, une complémentaire santé **obligatoire** privée, permet au gouvernement d'accélérer le transfert des prises en charge de la première, en asséchant ses moyens, à la seconde qui augmenterait ses tarifs et réduirait ses prestations. **Tout cela est aux antipodes de nos mandats de congrès** en faveur du 100 % Sécu mais selon la direction du SNASUB, le rapport de force n'étant pas favorable, il fallait signer ces accords... mais « sans rien rabattre de sa critique profonde du régime de PSC » ose dire le rapport d'activité !

Ce discours cherche à camoufler le fait que les directions syndicales signataires ont trahi leurs mandats, sacrifiant nos droits et en 1^{er} lieu ceux des retraités avec la hausse de leurs cotisations.

Signer cet accord, **c'est accompagner** ouvertement la politique de destruction de la Sécurité Sociale du gouvernement, en s'appuyant par ailleurs sur une fable.

En effet, la direction du SNASUB n'a cessé depuis deux ans en CAN de prétendre que l'accord PSC de janvier 2022 atténuerait la portée de l'ordonnance du 17 février 2021. **C'est un mensonge grossier**.

L'ordonnance de 2021 n'imposait pas que les actifs soient obligés de souscrire le contrat collectif proposé par le ministère. Les actifs seraient restés libres de conserver leur propre mutuelle voire de ne pas souscrire à une complémentaire. C'est la signature de l'accord majoritaire du 26 janvier 2022 — et elle seule — qui rendra **obligatoire** pour les actifs la souscription du contrat collectif choisi par le ministère. Et c'est ce caractère obligatoire qui permettra de dresser les assurances privées en concurrence de la Sécu et à son détriment !

Si vraiment notre objectif est d'aller vers le 100 % Sécu, alors **il faut dénoncer les accords** du 26 janvier 2022, 18 octobre 2023 et 26 janvier 2024 qui indiscutablement nous en éloignent. Telle a toujours été la position du courant Front Unique.

Aucune concertation sur la réforme « historique » de la FP !

Combattre pour imposer son retrait pur et simple !

L'adoption de la loi de transformation de la FP en 2019 a été un coup majeur dont nous mesurons chaque jour les conséquences en termes de reculs de nos garanties, de liquidations des instances **transformées en chambres d'enregistrement**.

Fort de sa victoire sur les retraites, Macron annonce en janvier une « Réforme historique de la Fonction publique », ce qui de sa part signifie que **les coups portés contre les garanties statutaires le seront à un niveau « historique »**.

Après le RIFSEEP, la liquidation du traitement indiciaire et l'individualisation totale de nos carrières doivent être parachevées avec les projets Guerini de salaires et avancements au mérite. Le pouvoir exorbitant ainsi accordé à la hiérarchie lui permettrait de faire pression sur les agents pour travailler plus, avoir des rythmes de travail différents, etc. La mise en concurrence des agents et services briserait les solidarités.

Macron et Guerini ont depuis 2 ans évoqué aussi leur souhait de généraliser les recrutements sans concours pour les apprentis, remettre en cause l'existence des catégories A, B et C et l'unicité du point d'indice, faciliter le départ ou mobilité imposée des fonctionnaires, etc. **L'existence même de nos statuts est en jeu**.

On ne peut donc que contester la position de la FSU qui, reçue le 15 février par Guerini, ne s'est pas prononcée pour le retrait de ces projets et qui signe un appel à une journée d'action le 19 mars qui là aussi évacue ce mot d'ordre !

Le dialogue social sert uniquement les intérêts de Macron

Ce qui est immédiatement nécessaire, c'est que la direction de la FSU exige le retrait du projet de loi Guerini. Cela implique le rejet de la concertation avec Guerini sur son projet de loi.

Car s'il y a bien **un enseignement à tirer de la défaite de 2019** sur la loi de modernisation de la FP c'est qu'**elle faisait suite à près d'un an de concertations** sur des projets dont tout le monde savait dès le début qu'ils allaient liquider les CAP et déroger au principe des recrutements de fonctionnaires sur emplois permanents.

Au final, la concertation n'a servi qu'à nous laisser l'arme au pied pendant un an et Macron-Dussot l'ont emporté.

Ces concertations n'ont qu'un but : associer le plus longtemps possible les syndicats à la discussion, voire à la mise en place de ces projets (cf. signatures PSC),

et ainsi empêcher toute mobilisation sur le seul mot d'ordre juste : retrait des projets de casse.

Il faut en finir avec ce dialogue social qui ne sert que les intérêts de Macron. **C'est le préalable au combat réel pour le retrait.**

Il en va de même pour les projets — confirmés ce 11 février par Guerini — visant à imposer une hausse brutale du temps de travail des BIATSS dans le Supérieur, suite à un référé de la Cour des Comptes. Alors qu'E. Borne y avait répondu positivement en disant vouloir mettre en place une concertation, la responsabilité du SNASUB est de rejeter toute discussion à ce propos.

La question salariale est centrale

Outre le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis plus de 20 ans, par l'augmentation du point d'indice, il faut **obtenir l'indexation des salaires et pensions** sur le niveau des prix et agir pour que la CGT, FO, Solidaires reprennent ces revendications.

D'ores-et-déjà, avant que notre motion revendicative soit discutée par nos AG académiques et notre congrès national, nous disons :

- Retrait du décret «Le Maire» de réduction de 10 milliards du budget.
- Puisque l'ensemble des ADJAENES assurent des missions de B, intégration de tous en B et requalification massive des emplois pour les autres corps et filières.
- Abandon des logiciels qui complexifient les procédures et désespèrent nos collègues (OPALE en EPLE, Etamine, Notilus et Goelett dans le Sup-Recherche).
- **Retrait des plans d'Acte II de l'autonomie des Universités**, ce que Macron qualifie de «vraie autonomie», donnant plus de pouvoirs aux Établissements pour gérer leurs personnels et même changer leurs statuts comme l'exige Macron!

Un SNASUB rassemblé pour résister exige de **rompre avec ce gouvernement** dont la politique sert de marchepied au RN et de **combattre pour le retrait de ses contre-réformes.**

Une telle prise de positions des syndicats répondrait à l'aspiration des travailleurs à arrêter la politique de casse de Macron. Elle **serait un appui pour un appel à la mobilisation.**

Au-delà de nos tâches en France, **le mouvement syndical a une responsabilité fondamentale face aux massacres perpétrés par l'État Israélien à Gaza** et à ses exactions criminelles en Cisjordanie. Les bombardements incessants et l'intervention terrestre à Gaza ont déjà tué 30 000 Palestiniens (dont 25 000 femmes et enfants) et en ont blessé plus de 70 000. La population se trouve sans abri, sans accès à la santé et privée d'eau et de nourriture. Et Israël empêche le ravitaillement des populations placées dans une situation inhumaine quand elle ne tire pas délibérément sur elles comme le 28 février.

Les gouvernements américains, anglais, allemands et français soutiennent ce qu'ils osent appeler «le droit d'Israël à se défendre». **C'est au mouvement ouvrier et démocratique qu'il revient d'organiser le boycott effectif de l'État colonial d'Israël**, en 1^{er} lieu le boycott de toute livraison d'armes comme l'ont appelé de leur vœu, le 16 octobre, des dizaines de syndicats palestiniens.

Le mouvement ouvrier et démocratique a aussi la responsabilité d'organiser une manifestation de masse à l'ambassade d'Israël là où sont les représentants des massacreurs.

Pour que ces positions puissent être défendues dans notre congrès et nos instances, nous vous appelons à voter CONTRE le Rapport d'activité et à **VOTER et faire VOTER pour la liste FRONT UNIQUE!**

→ <http://www.frontunique.com/>



👉 Liste Front unique

Prénom	NOM	Académie	Corps	Cat.	Etablissement	Mandats 2024
Eric	PANTHOU	Clermont-Fd	Bibliothécaire	A	SUP	CAN, CSA, CFVU
Orianne	VYE	Clermont-Fd	Bibliothécaire	A	SUP	CAPN, CSA, CR, SA
Steve	OGIRON	Versailles	ADJAENES	C	CROUS	CAN, CAPA, Co-SA
Marie-Françoise	DELTRIEUX	Aix-Marseille	AAENES	A	EPLÉ	CAN
Olivier	CHALENDARD	Grenoble	APAE	A	SUP	CAA
Valérie	VAYSSIERE-GASPARD	Montpellier	BAS	B	SUP	CAPN
Patrice	AURAND	Versailles	Magasinier	C	SUP	CAN, CSA, CHSCT
Marie	EYMARD	Clermont-Fd	Technicienne	B	Canopé	CA Canopé national
Erwan	PHILIPPE	Nice	Ingénieur de recherche	A	SUP	Co SA, CSA
Anne	DE MAUPEOU	Lille	Bibliothécaire	A	SUP	
Philippe	ROUET	La Réunion	Ingénieur d'études	A	SUP	
Pauline	HAMIEUX	Lyon	AAENES	A	EPLÉ	
Serge	TURCAUD	Paris	Recherche	A	SUP	
Nathalie	ROBERT	Clermont-Fd	Magasinier	C	SUP	CPE, CSA
Rémy	CAVALLUCCI	Nice	AAENES	A	CROUS	
Stéphanie	MARTIN DE CHAMAS	Grenoble	APAE	A	EPLÉ	
Bruno	JULLIEN	Nice	SAENES	B	SUP	CAPA
Florence	VERSE	Montpellier	Ingénieur d'études	A	SUP	
Luca	TERRAY	Clermont-Fd	Recherche	A	SUP	
Audrey	HAREWOOD	Versailles	ASI	A	SUP	
Antoine	BRAND	Lille	Conservateur	A	SUP	
Nathalie	CORNELUS	Versailles	ATRF	C	SUP	
Sylvain	RIVIER	Versailles	ADJAENES	C	EPLÉ	
Mélanie	PERREAU	Clermont-Fd	CDI	A	SUP	Secrétaire FSSS-CT
Laurent	LEFEVRE VIELLEPEAU	Versailles	ADJAENES	C	CROUS	
Renée	ROMANO	Clermont-Fd	SAENES	B	retraîtée	
Frédéric	LAZUECH	Clermont-Fd	Bibliothécaire	A	SUP	CAA
Marie-Anne	BRIHAYE	Clermont-Fd	ATRF	C	SUP	
Xavier	FAYOLLE	Versailles	ASI	A	SUP	
Dominique	BAUDRY	Clermont-Fd	AAENES	A	retraîtée	
Guillaume	MORGES	Clermont-Fd	Magasinier	C	SUP	
Lina	GILMOUR	Paris	ANT	C	SUP	
Nicolas	THOUMIEUX	Clermont-Fd	AAENES	A	retraité	CAA

Légende pour les mandats : CAN (Commission nationale Snasub), SA (Secrétaire académique), CSA (Comité social administratif), CAA (Commission administrative académique du Snasub), CPE (Commission paritaire d'établissement)



Éric PANTHOU



Orianne VYE



Steve OGIRON



Marie-Françoise DELTRIEUX

La commission CROUS s'est réunie le 13 février 2024...

Les CROUS de Nantes, Orléans-Tours, La Réunion, Versailles et Montpellier étaient représentés; les CROUS de Paris et Nice excusés.

La question du repas à 1 € pour les étudiants boursiers est revenue à plusieurs reprises par les collègues des différents CROUS. Si cette mesure sociale n'est pas contestée, son accompagnement en moyens n'a pas été anticipée par l'administration. Ainsi, les témoignages concordent pour dire que cela a engendré un malaise pour les services de la restauration qui ont vu affluer des étudiants sans commune mesure avec le flux habituels dans les RU. Cela a nécessité une augmentation du

nombre de services, le nombre de personnel était insuffisant et la qualité et/ou la quantité dans les plats a pu baisser. Il est donc nécessaire de renforcer les effectifs des personnels pour faire face à la demande accrue par cette nouvelle offre.

La création de 110 emplois au budget de l'État pour 2024 a fait l'objet d'une réflexion collective puisque cet effectif nouveau rompt avec le gel de l'emploi depuis 2014. Ceci dit, des interrogations demeurent quant à savoir : quelle(s) filière(s) concernée(s) ? Quelle est la répartition des emplois par CROUS ? Il semble que la restauration est principalement ciblée, mais sans certitude. En tout cas, tout ceci mériterait

d'être discuté en groupe de travail locaux sur les moyens nouveaux portés au budget 2024.

Jeux Olympiques : une marche à l'aveugle! Les personnels restent dans l'expectative face à l'organisation des JO. Il y a une imprécision sur les effectifs réellement mobilisés, sur la prise des congés et des astreintes, une imprécision sur le télétravail et le maintien de son caractère volontaire, sur les compensations pour les contraintes qui ne sont pas établies de la même manière en fonction des employeurs. La DGAFP a admis que la circulaire Borne du 22 novembre 2023 n'était pas satisfaisante, ni assez précise sur les critères à retenir pour l'obtention de la «prime JO».

Déclaration intersyndicale au CSA de Réseau Canopé du 9 février 2024 sur le vote relatif à « l'évolution de notre organisation au service de la mission de la formation des enseignants »

« Madame la présidente,

Nous, représentants des personnels, sommes conscients du changement des missions de Réseau Canopé qui impacte l'ensemble des collègues. Pour autant nous avons de nombreuses interrogations : comment pouvez-vous déclarer à l'occasion de vos vœux aux personnels de Réseau Canopé qu'il existe un dialogue social "de qualité", alors que nous constatons unanimement depuis quelques temps un manque de considération du rôle des représentants des personnels et de leurs attributions ? De quel dialogue social parle-t-on lorsque des documents préparatoires et des documents-cadres sont utilisés et diffusés aux agents par l'administration, sans qu'ils aient été présentés, discutés et débattus au préalable avec les représentants des personnels ? De quel dialogue social parle-t-on quand un sujet aussi majeur que celui de la transformation de l'ensemble de l'établissement est noyé dans un CSA de quatre heures avec un ordre du jour important,

sans analyses étayées transmises aux RP ? Considérez-vous que cela se fera sans conséquences sur les directions supports, les directions territoriales et académiques, les Ateliers, ainsi que sur la santé, la sécurité et les conditions de travail de l'ensemble des agents ?

Comment pouvez-vous nous présenter une restructuration déguisée sans qu'il y ait eu modification du décret n° 2014-1631 du 26 décembre 2014 ? Ne compromettez pas ce dialogue social par un passage en force. Les méthodes utilisées nous interrogent et nous n'y adhérons pas, nous n'accepterons pas d'être uniquement une chambre d'enregistrement. En conséquence nous demandons un CSA supplémentaire avec pour seul point à débattre : la transformation de l'établissement, avec des documents clairs et construits. Au cours de ce CSA supplémentaire nous demandons que nous soit présentée une étude d'impact réalisée par un cabinet d'experts externe ainsi que des documents organisationnels et fonctionnels détaillés.»

Les femmes à l'honneur à l'université de Bourgogne

Rencontre-Débat autour du Féminisme

Le 7 février dernier, l'intersyndicale FSU/CGT/SUD de l'Université de Bourgogne ont organisé une rencontre-débat avec Pauline Delage autour de l'ouvrage : *Féminismes dans le monde : 23 récits d'une révolution planétaire* (Textuel 2020).

Premier panorama des mobilisations pour les droits des femmes dans le monde, cet ouvrage rassemble des récits incarnés par celles qui les vivent. À l'heure où une nouvelle vague féministe envahit la planète, ces 23 récits rendent compte d'une dynamique sans précédent, ni uniforme, ni linéaire, mais d'une ampleur inédite. Bien qu'hétérogènes, les revendications contre le sexisme sont connectées à d'autres mouvements sociaux, écologiques ou contre le racisme. Autrement dit, l'antisexisme s'inscrit dans une remise en cause de l'ordre social et économique global.

Sous forme de contributions ou d'entretiens, sont rassemblés des textes de chercheuses, journalistes, et militantes féministes du monde entier. Ce livre montre ainsi en quoi cette dynamique féministe mon-

diale est porteuse d'un projet de société émancipateur pour toutes et tous.

Pauline Delage est sociologue, chargée de recherche au CNRS. Ses travaux portent sur les violences de genre et les transformations des mouvements féministes. Elle a également participé

à la coordination de l'ouvrage Les violences sexistes après #MeToo (Presses des Mines, 2022), et a publié Droits des femmes. Tout peut disparaître (Textuel 2018) et Violences conjugales. Du combat féministe à la cause publique (Presses de sciences po, 2017).



Journée internationale des Femmes et des Filles de Sciences

À l'occasion de la journée internationale des Femmes et des Filles de Sciences, une journée de sensibilisation a été organisée par le Comité de pilotage Egalité et le service Qualité de Vie au Travail de l'Université de Bourgogne, le mardi 13 février 2024 à partir de 9 h 45.

Tous les personnels et étudiant.es ont été conviés à cette journée qui s'est articulée autour de plusieurs conférences et d'un burger quiz.

La matinée s'est axée autour du Burger quiz sur les Femmes de Sciences (créée, organisée et présentée par le Pavillon des Sciences).

Des questions ludiques pour en connaître davantage sur les femmes médecins, les perles misogynes, les femmes scientifiques bourguignonnes, la représentation des femmes scientifiques au cinéma, etc...

L'après-midi a débuté par la présentation de l'UE transversale «Elles font la science à l'uB» par nos collègues du Pôle Culture (Service Mission Culture Scientifique).

Ensuite s'est tenue une première conférence : «Sous-représentation des femmes dans les filières scientifiques et numériques : la faute aux stéréotypes de genre» par Marion Monnet, maitresse de conférences en Économie de l'éducation (Laboratoire IRÉDU de l'UB).

Les femmes sont aujourd'hui encore très largement sous-représentées dans les filières scientifiques et du numérique. Ce constat est la conséquence de choix d'orientation genrés, largement influencés par le poids des stéréotypes de genre encore très répandus en milieu scolaire. L'objectif de cette présentation a été de faire un tour d'horizon des stéréotypes de genre véhiculés (inconsciemment) par le corps enseignant ainsi que par les élèves, et de présenter des leviers d'action efficaces pour lutter contre ces représentations genrées.

La seconde conférence de cette journée était : «Vous ne pouvez pas entrer, il n'y a pas de toilettes femmes» par Camille Van Belle, journaliste scientifique et autrice (ancienne étudiante de l'UB) qui nous a démontré les 1001 façons d'exclure les femmes de la science autour d'une table ronde rythmée par des échanges avec le public, avec des thématiques diverses telles que les chercheuses au sein de l'université, la sous-représentation des femmes dans les filières scientifiques et numériques, mais aussi les stéréotypes de genres et les freins qui renforcent l'exclusion des femmes du milieu scientifique.

Cette journée s'est terminée par une séance de dédicace des intervenantes.

Virginie KILANI

Lu pour vous

Parcoursup

- **Décret n° 2024-85 du 6 février 2024 relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation**

Ce décret complète la liste des informations apportées sur la fiche formation Parcoursup et il permet au ministre chargé de l'enseignement supérieur de limiter le nombre de vœux et sous-vœux d'inscription dans certaines formations qui peuvent être formulés par le candidat dont les études en France sont soumises à l'obtention d'un visa et qui n'a pas obtenu ou ne prépare pas le baccalauréat français.

- **Arrêté du 6 février 2024 modifiant l'arrêté du 28 février 2020 relatif à certaines règles de fonctionnement de la plateforme Parcoursup**

Cet arrêté liste les formations dans lesquelles le nombre de vœux d'inscription pour un ressortissant étranger est limité à trois.

Recrutement

- **Arrêté du 2 février 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B**

Cet arrêté autorise l'ouverture de concours externe et interne pour le recrutement de secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Les inscriptions seront enregistrées par internet, du 14 février 2024, à partir de 12 heures, au 14 mars 2024.

- **Arrêté du 2 février 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C**

Cet arrêté autorise l'ouverture de concours externes et internes communs pour le recrutement d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Les inscriptions seront enregistrées par internet, du 14 février 2024, à partir de 12 heures, au 14 mars 2024.

- **Arrêté du 2 février 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur**

Cet arrêté autorise l'ouverture de concours pour le recrutement de secrétaire administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Les inscriptions seront enregistrées par internet, du 14 février 2024, à partir de 12 heures, au 14 mars 2024.

- **Arrêté du 2 février 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur**

Cet arrêté autorise l'ouverture de recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Les inscriptions seront enregistrées par internet, du 14 février 2024, à partir de 12 heures, au 14 mars 2024.

- **Arrêté du 8 février 2024 fixant au titre de l'année 2024 le nombre de postes offerts au concours interne de recrutement d'attachés d'administration de l'Etat dans les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Ce nombre de postes est fixé à 200.

En outre, 65 postes sont offerts aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité

et des victimes de la guerre et 34 postes sont offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

- **Arrêté du 13 février 2024 fixant au titre de l'année 2024 le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État dans les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de la jeunesse et de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Le nombre de ces postes est fixé à 197.

Vie scolaire

- **Décret n° 2024-109 du 14 février 2024 relatif à l'affectation des élèves au collège et au lycée**

Ce décret prévoit l'instauration de dates et échéances opposables aux élèves et à leurs représentants légaux dans le cadre de la procédure d'affectation dans un lycée public relevant du ministère chargé de l'éducation. Il précise également que les élèves sont affectés dans leur collège de secteur ou lycée de district sous réserve du respect des règles relatives à la procédure d'affectation.

- **Loi n° 2024-120 du 19 février 2024 visant à garantir le respect du droit à l'image des enfants**

Cette loi précise que les parents protègent en commun le droit à l'image de leur enfant mineur, dans le respect du droit à la vie privée.

Par ailleurs, lorsque la diffusion de l'image de l'enfant par ses parents porte gravement atteinte à la dignité ou à l'intégrité morale de celui-ci, le particulier, l'établissement ou le service départemental de l'aide sociale à l'enfance qui a recueilli l'enfant ou un membre de la famille peut également saisir le juge aux fins de se faire déléguer l'exercice du droit à l'image de l'enfant.

Merci de remplir les deux volets de ce bulletin d'adhésion avec précision et le plus complètement possible

Vos coordonnées professionnelles

Madame Monsieur
 Nom :
 Prénom :
 Nouvelle adhésion Réadhésion
 Date de naissance :

Vos coordonnées personnelles

Appartement, étage :
 Entrée, immeuble :
 N° type, voie :
 Nom de l'affectation :
 Service :
 N° type, voie :
 Code postal :
 Ville :
 Pays :
 Tél. : Portable :

Votre cotisation d'adhésion

Secteur : EPLE Services Supérieur Bibliothèques
 Retraité.e : Oui Non

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
AENES	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BIB	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ITRF	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DOC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contractuel CDI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contractuel CDD	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Corps : Grade :
 Quotité de travail : %
 Position d'activité :
 (disponibilité, congé parental, congé de formation...)

Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66% de leur montant ou à un crédit d'impôt en cas de non imposition.

Votre calcul

(..... +) = x =
 Indice **1** NBI Total
 à reporter en page 2
 Coefficient quotité (ex :
 de la rubrique x 0,8 pour 80 %)

Avec votre adhésion, vous recevez au format papier notre *Mémento* et notre *Journal Convergences*.
 Souhaitez-vous recevoir la revue de la Fédération syndicale unitaire (FSU), Pour, au format :
 Par envoi postal Par envoi électronique (adresse e-mail obligatoire)

Le règlement automatique

Deux possibilités vous sont offertes pour le paiement de votre adhésion :

> par chèque

1, 2 ou 3 chèques(s), daté(s) du jour de l'adhésion et encaissé(s) mensuellement, à l'ordre du SNASUB, à envoyer avec ce bulletin d'adhésion à votre Trésorerie académique dont vous trouverez les coordonnées en consultant notre site : <https://snasub.fsuf.fr> rubrique « Sections académiques » ou à la page contacts de notre *Mémento* ou de notre *Journal Convergences*. En cas de difficultés, vous pouvez aussi écrire à la trésorerie nationale : **Trésorerie nationale, SNASUB-FSU, 22 rue Malmaison, 93170 BAGNOLET,** ou bien nous contacter par téléphone au 06.45.25.60.91.

> par prélèvement automatique

Mois de l'adhésion	Nombre de prélèvements
début septembre	10 prélèvements
début octobre	9 prélèvements
début novembre	8 prélèvements
début décembre	7 prélèvements
début janvier	6 prélèvements
début février	5 prélèvements
début mars	4 prélèvements
début avril	3 prélèvements
début mai	2 prélèvements
début juin	1 prélèvement

Les prélèvements sont effectués entre le 25 et le 1^{er} du mois suivant.

Formulaire de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNASUB à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNASUB. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Prélèvement automatique SEPA

À envoyer accompagné d'un **RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** avec votre bulletin d'adhésion ou de réadhésion à votre **Trésorerie académique**

Type de paiement : Paiement récurrent / répétitif Paiement ponctuel / unique

Vos nom et prénom :

Votre adresse :

.....

.....

Vos coordonnées bancaires

Code international d'identification de votre banque - BIC

Mandat de prélèvement



Identifiant unique du mandat (à compléter par le SNASUB) : FBS9 22259 5401

Ce bulletin d'adhésion est à renvoyer à la section académique du SNASUB-FSU. Les coordonnées des trésoriers académiques sont consultables sur notre site internet : <https://snasub.fsuf.fr> rubrique « Sections académiques » ou dans notre mensuel *Convergences*.

Règlement par chèque

Nombre de chèques(s) :

Montant de votre cotisation :

Ce choix vous permet de fractionner jusqu'à 10 prélèvements le paiement de votre cotisation. Le prélèvement sera ensuite reconduit automatiquement sur 10 mois les années suivantes. **Attention, c'est l'enregistrement de votre adhésion par le SNASUB-FSU qui déclenchera le premier prélèvement.** Lors de la reconduction de l'adhésion, le prélèvement de la cotisation sera automatiquement fractionné sur 10 mois. Chaque année scolaire et universitaire, tous les prélèvements se terminent au mois de juin. Vous serez averti(e) de la reconduction par courrier à chaque rentrée scolaire. Vous pourrez alors apporter les corrections nécessaires à votre situation (indice, quotité de travail...), choisir un autre mode de règlement ou décider de ne pas réadhérer.